



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Aureille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

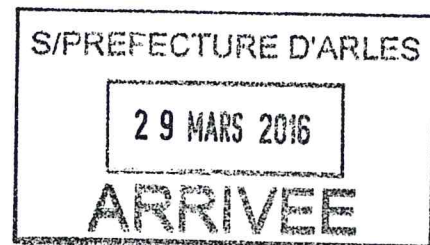
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.



Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Aureille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-25

Objet : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2016

Monsieur le Président expose :

- Que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité syndical du 03 mars 2016 ;
- Qu'il soumet au vote, le budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL BP 2015	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 614 311,04 €	1 614 311,04 €	2 899 962,82	2 899 962,82	4 514 273,86 €	4 514 273,86 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés (procuration)	Votants
23	15	3	18

Sur les suffrages exprimés :

Nombre de voix			
En exercice : 64			
Votants : 44	Pour	Contre	Abstention
	44	0	0

Décide :

- D'adopter le budget primitif au titre de l'exercice 2016, tel que présenté, section par section, chapitre par chapitre.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.
le Président
P. d'I.C.
naturel
régional
des Alpes
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Aureille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

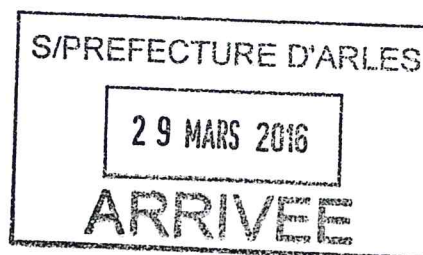
Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.



Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Aureille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-26

Objet : Demande de subvention DREAL pour le programme LIFE

Monsieur le Président expose :

- Qu'en qualité de co-financeur dans le programme Life des Alpilles, la DREAL PACA s'est engagée à co-financer le programme à hauteur de 70 000 €.
- Que lors de la réunion du 26/07/2013 au Parc des Alpilles et du COPIL le 17/09/2013, la DREAL a annoncé sa participation à concurrence de 40 000€ pour l'année 2014 et 10 000 € les années suivantes.
- Qu'un premier versement de 40 000 € a été perçu en 2014 pour les actions A4 et A6.
- Qu'en 2015, lors de sa demande de subvention, le PNRA a proposé de retenir l'action E.13 : réalisation d'un documentaire « Des oiseaux et des hommes » pour les trois versements suivants de la subvention de la DREAL.
- Que l'action sera découpée en trois étapes :
 - 2015 : Elaboration du cahier des charges et écriture du scénario (subvention de 10 000 € accordée en 2015)
 - 2016 : prises de vues,
 - 2017 : montage et post-production.
- Que le budget prévisionnel pour la réalisation des prises de vues est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Nature des coûts	Montant		Montant
Chargés de mission du parc			
- Communication		DREAL PACA	10 000,00 €
- Tourisme			
- Connaissance et Vie du territoire		PNRA	2 088,00 €
- Patrimoine naturel et activités humaines	2 088,00 €		
- Espèces et habitats			
- Agriculture			
- Natura 2000			
Assistance technique			
- Prestataire pour la réalisation du film	10 000 €		
Total de l'action	12 088,00 €		12 088,00 €

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- D'autoriser le Président à solliciter, pour l'exercice 2016, le soutien de la DREAL PACA sur l'action définie et selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
Le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Auraille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Auraille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.



Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Auraille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sauteoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-27

Objet : Maison du Parc : Modification de la mission de conduite des opérations et de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens

Monsieur le Président expose :

- Que le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confié en 2011 au groupement d'entreprises Impérium (mandataire) et Garcia Ingénierie pour la partie environnement.
- Que ce marché a dû être résilié par le Parc, la conduite d'opération n'étant plus assurée dans des conditions satisfaisantes par Impérium, alors que l'entreprise GARCIA maintenait sa mission dans des conditions satisfaisantes. La mission de conduite d'opérations est particulièrement importante dans cette phase des travaux et doit réellement apporter au Parc les conditions de garanties financières, techniques et administratives de bonne exécution.
- Qu'il est donc proposé que l'Entreprise GARCIA reprenne la totalité de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage incluant le volet relatif à l'environnement.
- Que le montant initial du marché s'établit à 76 250,00 €, dont :
 - 52 550,- € pour la conduite d'opération,
 - 23 700,- € pour le volet environnement.
- Que l'inscription dans la démarche BDM est venue compléter la mission environnement dans la réalisation de la Maison du Parc, pour un montant de 5 400-€, mission également confiée à GARCIA au moment de l'émergence du projet.
- Que pour le marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération :
 - Sur la base de l'article 28-II, pour les situations décrites à l'article 35-II du code des marchés publics, il est proposé de confier la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à l'entreprise GARCIA Ingénierie, pour un montant de 15 000,- €. GARCIA Ingénierie aura la possibilité de sous-traiter. Les références présentées par GARCIA Ingénierie permettent de s'attacher les compétences et le savoir-faire nécessaires à la mission, de façon à ce que les travaux de la Maison du Parc soient poursuivis dans des conditions satisfaisantes.
 - Sur la base des articles 28-11 et 35-II du code des marchés publics, ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, compte tenu de la situation où il convient absolument de se faire assister de façon urgente pour la maîtrise d'ouvrage.
 - La reprise de la mission de conduite d'opération pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la durée restant à courir comprend l'assistance générale au maître d'ouvrage, à caractère administratif, financier et technique, en vue de la définition et de la mise en œuvre optimale des moyens nécessaires à la réalisation de l'opération :

Montants du marché :

Montant prévu pour la phase 2	24 450,00
Montant prévu pour la phase 3	2 900,00
Montant restant disponible pour les phases 2 et 3	15 940,00
Indemnités de résiliation (3 %)	478.20
Montant disponible	15 461.00
Proposition de l'entreprise GARCIA	15 000,00

- Que pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage partie environnement :

L'entreprise GARCIA assure déjà cette mission dans le cadre du précédent marché faisant intervenir le groupement d'entreprises IMPERIUM / GARCIA. Il est proposé qu'elle poursuive cette mission. . Le montant initial de la mission s'élève à 23 700,- €.

Il est proposé de porter le montant de cette mission à 26 950,00 €, soit une revalorisation de 3 250,- € correspondant à 5 jours supplémentaires d'intervention.

- Que poursuite de l'accompagnement pour la démarche BDM :
 - L'inscription à la démarche BDM a été ajoutée pour un montant initial de 5 400,- € et confiée également à l'Entreprise GARCIA.
 - Il est proposé de porter le montant de la mission à 9 300,00 €, soit une revalorisation de 3 900,00 €, correspondant à 6 jours supplémentaires d'intervention et de confier la poursuite de cette mission à l'Entreprise GARCIA.
- Que les prestations ont été sous-dimensionnées en amont de la définition du projet. Les attentes environnementales sont importantes. Le projet entre dans une phase de réalisation où il convient de s'entourer des compétences indispensables à l'obtention du label OR, ceci conditionnant le versement des subventions de la Région et du Département.
- Que les charges correspondantes à ces nouveaux montants sont inscrites au budget du PNRA.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

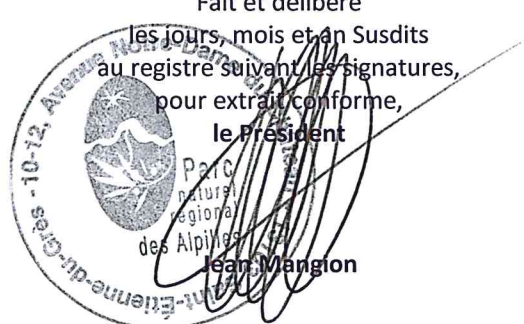
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés selon le décompte ci-après,

Décide :

- D'attribuer le marché d'AMO volet général et environnement à l'entreprise GARCIA.
- D'abonder la mission BDM confiée à l'entreprise GARCIA pour sécuriser le versement des subventions du projet conditionnées à l'obtention du label « OR ».
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Aureille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etai^{ent} présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Aureille.

Etai^{ent} également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-28

Objet : Participation du Parc à Provence Prestige



Monsieur le Président expose :

- Que la 23^{ème} édition de Provence Prestige aura lieu du 24 au 28 novembre 2016.
- Que la notoriété de ce salon de l'art de vivre en Provence, ses objectifs de promotion des produits locaux constituent une opportunité intéressante de valorisation du Parc naturel régional des Alpilles.
- Que plus de 150 exposants sont habituellement présents sur ce salon qui accueille chaque année plus de 30 000 visiteurs.
- Que la présence du Parc dans une telle manifestation permettrait de mettre en lumière son action dans le domaine de la valorisation du territoire, au travers notamment des acteurs bénéficiant de la marque Parc.
- Que la candidature doit être déposée d'ici la fin mars 2016 pour cette 23^{ème} édition.
- Que la participation du Parc à Provence Prestige permettrait d'entrer en relation avec un public plus large que celui qui fréquente les manifestations et événements organisés par le Parc.
- Que cette participation permettrait aussi de valoriser la démarche de labellisation « Marque Parc » des acteurs du territoire des Alpilles.
- Que pour qu'elle soit efficace, la participation du Parc doit être importante en quantité et en qualité.
- Que ceci demande un travail de préparation et un budget dédié incompatible avec les échéances de l'année 2016.
- Que l'année 2017, année des 10 ans du Parc se prête bien à la participation du Parc à cette manifestation.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Décide :

- D'inscrire le Parc dans cette démarche pour l'année 2017.
- De missionner les Présidents des Commissions « Communication », « Economie » et « Marque » pour établir un projet de participation du Parc à Provence Prestige, édition 2017, qui sera soumis à la décision du Comité syndical en temps utile.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,

Le Président

Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Aureille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Aureille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermy – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-29

Objet : Adhésion au réseau APIDAE



Monsieur le Président expose :

- Que la Région PACA, au travers de l'action de son service tourisme, a initié, dès 2014, la mise en place d'un nouveau système d'information touristique régional appelé Apidae et souhaite faire bénéficier les Parcs naturels régionaux de cet outil.
- Que le réseau Apidae est issu d'une initiative de Rhône-Alpes Tourisme à laquelle s'est associée la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.
- Que l'objectif du projet Apidae est la mise en commun de moyens pour une gestion collaborative de l'information touristique à l'échelle des territoires et destinations touristiques.
- Que l'enjeu du projet est une économie au niveau des ressources (humaines et techniques) et une plus grande efficacité métier pour chaque membre du réseau.
- Que les 2 éléments forts issus de cette initiative sont une plateforme de travail collaborative (la Plateforme www.apidae-tourisme.com) et une organisation (le Réseau Apidae).
- Que l'utilisation de ce nouveau système d'information touristique va permettre aux Parcs naturels régionaux :
 - D'accéder aux données fournies par tous les adhérents au réseau et notamment les Offices de Tourisme ;
 - D'utiliser ces données (édition de brochures, dépliants, extraction de données, gestion de la marque Parc, etc.) ;
 - De mieux accueillir les visiteurs dans les maisons des Parcs (au comptoir et sur des écrans d'accueil par exemple) ;
 - De faciliter la création de leur site web ou d'applications numériques (intégration de données venant de la base régionale) notamment quand le PNR est situé à cheval sur 2 départements ;
 - De bénéficier de données auxquels ils n'ont pas facilement accès comme les données transports sur les mobilités douces.
- Que l'utilisation du système d'information touristique régional Apidae nécessite que chaque PNR de PACA adhère à ce réseau au travers du paiement d'une cotisation annuelle et devienne membre contributeur.
- Que cette adhésion se manifeste au travers d'une convention de partenariat avec Rhône-Alpes Tourisme, coordinateur général du réseau Apidae.
- Que la contribution annuelle des Parcs est calculée en fonction du budget annuel dédié au tourisme.
- Que pour le Parc des Alpilles, elle s'élève à 366 € TTC (305 €HT) pour 2016.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.



Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional des Alpilles et notamment son Orientation : Mettre en place une stratégie de tourisme durable et requalifier l'offre touristique ;

Vu la Convention Interparc « Renforcement de la démarche de qualification, structuration et valorisation de l'offre en tourisme durable dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.

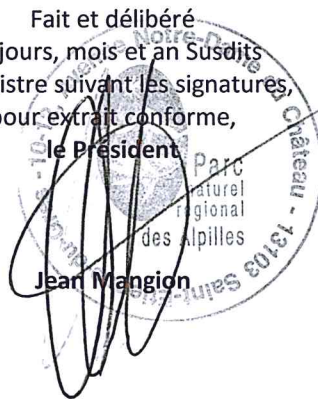
Décide :

- D'approuver les termes de la convention de participation au Système d'Information Touristique régional Apidae en tant que membre contributeur avec Rhône-Alpes Tourisme, coordinateur général du réseau Apidae ; telle qu'annexée à la présente.
- D'approuver la Charte du réseau Apidae 2016 ; telle qu'annexée à la présente.
- D'approuver la contribution financière annuelle de 366 € TTC (305 €HT) pour 2016.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,

le Président

Jean Mangion





LES PREFECTURE D'ARLES
Parc
naturel
régional
des Alpilles

10 JUN 2016

ARRIVEE

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MARS 2016

Le vingt trois mars de l'année deux mille seize, à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle de la Bergerie de la Commune d'Aureille, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Pascale Licari – Maire de Paradou, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Stéphanie Teissier – Adjointe au Maire de Sénas, et Bernard Chareyre – Conseiller Municipal de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale Licari – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Richard Frèze – Conseiller Municipal de Mouriès (ayant 2 voix) à Jean Mangion – Président du Parc et Maire de Saint Etienne du Grès, Jean-Marc Martin Teissère – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Pascale Licari – Maire de Paradou et Conseillère régionale, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence (ayant 2 voix) à Régis Gatti – Maire d'Aureille.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Hélène Haensler – Conseillère municipale de Lamanon, Jean-Louis Villermey – Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadet – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Jacques Guénot – Co-président de la Commission Aménagement du Territoire, Philippe Susini – Chargé de mission au Conseil départemental, Marcel-Yvon Blanc – Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Eric Blot – Directeur du Parc, Danielle Boullard – Responsable Administrative et Financière du Parc, Laetitia Baudry – Chargée de mission du Parc, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction du Parc.

Etait absent excusé :

Pierre Castoldi – Sous Préfet de l'arrondissement d'Arles.

DELIBERATION N° CS-2016-30

Objet : Modification de l'Ordre du jour

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est proposé aux élus du Comité syndical de procéder à une modification de l'Ordre du jour, afin de permettre l'intégration du dossier « Adhésion au réseau APIDAE ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser la modification de l'ordre du jour et l'ajout du dossier « Adhésion au réseau APIDAE ».
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.

le Président

Jean Mangion
Parc
naturel
régional
Alpilles

